

RGPD – devenir référent

Référence : OCAPIAT n° 3220

PRESENTATION

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il vise à renforcer la protection des données personnelles. Il s'impose à toutes les entreprises et à leurs dirigeants. La formation vise à mettre au clair les enjeux de la RGPD et à proposer des outils de mise en conformité adaptés à la nature des données effectivement traitées par l'entreprise.

✓ **Public concerné et conditions d'accès**

Dirigeants, DAF, Responsable RH, Responsable SI, Responsable Marketing

Prérequis. Utilisateurs des SI et/ou de documentation

Chaque stagiaire fera l'objet d'un entretien préalable avec un formateur qui s'assurera ainsi de son positionnement vis-à-vis de la formation proposée.

✓ **Objectifs**

- Comprendre les enjeux de la RGPD
- Comprendre ses impacts pour l'entreprise, pour les TPE et PME
- Comprendre la valeur des données à caractère personnel et la nécessité de les protéger
- Savoir comment transformer vos traitements, applications et documentations pour les rendre conformes aux nouvelles réglementations nationales et européennes

✓ **Durée : 1 jour (7 heures)**

✓ **Le suivi du bon déroulement de l'action est principalement assuré par :**

- l'émargement d'une feuille de présence à chaque demi-journée ;
- une évaluation réalisée par chaque stagiaire en fin de formation ;
- la remise d'une attestation de formation sur simple demande.

✓ **Modalités pédagogiques**

Formation en présentiel.

Effectif : groupe de 9 à 15 stagiaires.

Apports par le formateur et réalisation de cas pratiques.

PROGRAMME

✓ **Introduction**

Le contrat de réunion.

Présentation des objectifs et du déroulé de la formation et de l'évaluation par les stagiaires.

✓ **Présentation des participants**

En quoi êtes-vous concernés ?

Quelles sont vos attentes ?

✓ **Fondamentaux et concepts clés de la nouvelle réglementation**

La protection des données, un enjeu majeur.

Histoire de la réglementation.

Check-list informatique et libertés.

Outil de gestion de la conformité.

Comment respecter le principe de proportionnalité ?

Droit à l'oubli.

Comment encadrer les transferts internationaux de données ?

Droit des personnes fichées.

Vigilance face aux données sensibles.

Que reste-t-il des formalités auprès de la CNIL ?

✓ **Régulation au niveau français, européen et international**

Union européenne.

RGPD et CNIL (évolution de la CNIL).

Protection des données dans le monde.

✓ **Sécurité et confidentialité des données**

Obligation d'assurer la confidentialité des données personnelles.

Notification des failles de sécurité.

La mise en œuvre d'une sécurité des systèmes d'information.

PIA – Privacy Impact Assessment.

✓ **Délégué à la protection des données**

Le statut.

Les missions.

Comment organiser son activité de DPD ?

Recensement des traitements par le DPD.

Audit informatique et libertés.

✓ **Protéger la vie privée au quotidien**

Marketing ciblé sur internet.

Conséquences du RGPD pour les PMI-PME.

Droit de la concurrence et e-commerce.

La cybersurveillance des salariés.

Commerce et détection de la fraude.

✓ **Le Plan de mise en conformité de son entreprise**

Les acteurs de la mise en conformité de votre entreprise.

Le registre de traitement des données.
Faire le tri des données.
Respecter les droits des personnes.
Sécuriser les données (technique / organisationnel / comportemental).

❖ **Atelier : Structurer le plan de mise en conformité de son entreprise**

✓ **Conclusion pour les PME ET les TPE**
Commerce et détection de la fraude

INFORMATIONS PRATIQUES

- ✓ Cette formation interentreprise est proposée en journée, à **BORDEAUX** et **POITIERS**
- ✓ Formations animées par : Christian LAFON et/ou Fatima CRISTOVAO
- ✓ Dates : programmation chaque semestre en 2020

Renseignements, dates et inscriptions :
Christian LAFON au **06 24 90 38 84**
christian.lafon.chl@gmail.com
www.sens-alliance.fr